

Des élus d'opposition de Crécy-la-Chapelle mènent actuellement une campagne de désinformation scandaleuse. Utilisant des méthodes éculées, à des fins politiciennes médiocres, les voilà qui publient de soi-disant devis de remise en état de la piscine intercommunale, **frauduleusement libellés à l'entête du Pays Créçois**. Il n'en est rien ; le Pays Créçois n'a jamais demandé ce chiffrage.

Comment peut-on apporter de la crédibilité à ce devis sachant qu'il a donc été réalisé sans même que l'entreprise visite le bâtiment ? Ces devis sont des faux grotesques !

Ces publications ont pour seul but de nuire à la Communauté de Communes. **J'ai donc décidé de porter plainte pour diffamation contre M. Sébastien Chimot**. J'ai exigé de lui la suppression des allégations mensongères qu'il fait circuler sur internet. Je lui redemande publiquement de cesser ses manœuvres et de travailler en bonne intelligence au sein de la Communauté de Communes, pour mener des projets d'envergure pour le territoire, au profit de nos administrés.

**Il est indispensable de tenir un discours de vérité à propos de la piscine intercommunale**. Les habitants du territoire, et en premier lieu les Créçois, veulent profiter d'un bel équipement, offrant des conditions de sécurité et d'hygiène satisfaisantes, ouvert sur l'année et non pas seulement trois mois par an et bénéficiant d'un club de natation où nos enfants apprendront à nager. C'est pour répondre à ces attentes que le Pays Créçois a engagé un projet de réhabilitation.

**L'équipement existant n'est plus en état de fonctionner.**

La piscine a plus de 40 ans et seuls des travaux d'entretien ont été effectués au fil des années ! Rappelons à cet effet que l'équipement (déjà vétuste) a été transféré à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Dès sa reprise, le Pays Créçois a engagé des dépenses importantes (près de 450 000 € entre 2013 et 2016) afin de le maintenir ouvert. La Communauté de Communes n'est donc pas restée laxiste quant à l'entretien de cet équipement.

Ainsi qu'il a été expliqué dans une précédente publication, compte tenu de la vétusté de l'ensemble du bâtiment, la seule décision raisonnable est celle de la fermeture. **C'est une décision que le Pays Créçois a prise à contrecœur, sachant l'attachement des habitants de Crécy-la-Chapelle pour ce lieu**. C'est aussi une décision courageuse, celle d'élus responsables.

Alors qu'on accuse injustement l'intercommunalité de fermer la piscine pour faire des économies, le Pays Créçois a d'ores et déjà investi près de 30 000 € pour mener une étude portant sur la piscine de Crécy-la-Chapelle (les résultats sont attendus à la fin du mois de juin). Au travers de cet investissement, la Communauté de Communes démontre ainsi son ambition de porter la construction de ce nouvel équipement.

Comme je l'ai annoncé à de nombreuses reprises, les élus du Pays Créçois décideront ensemble de la suite du projet.

Avec une attention portée à une bonne gestion de l'argent public et à un taux d'imposition stable, les élus du Pays Créçois souhaitent s'engager en connaissance de cause et prendre la meilleure décision pour ce projet d'envergure. Il convient de réfléchir et de prévoir. J'espère que ce projet verra le jour. Nombreux sont les élus, de Crécy et de l'ensemble des communes du territoire, à travailler en ce sens. Je sais compter sur le soutien de Bernard Carouge, Maire de Crécy, pour qu'une nouvelle piscine soit construite et je l'en remercie.

Patricia Lemoine

Présidente de la Communauté de Communes du Pays Créçois.